

Concours externe et interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

2020

Rapport du jury

Conformément aux arrêtés du 13 juillet et du 21 août 2018 du ministre de l'action et des comptes publics, le directeur général de l'OFPRA a ouvert, au titre de l'année 2020, deux concours, externe et interne, pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'Office.

Le directeur général de l'Office a fixé à 64 le nombre de postes à pourvoir : 42 par le concours externe, 22 par le concours interne.

Le jury, commun aux deux concours, était présidé par Jean Loup Kuhn-Delforge, ministre plénipotentiaire hors classe, et comprenait Mme Véronique Bujon-Barré, ministre plénipotentiaire hors classe, Mme Catherine Bachelier, administratrice civile hors classe et M. Pascal Baudouin, attaché d'administration hors classe.

Le jury remercie la direction de l'Office, et son secrétaire général en particulier, pour la bonne organisation des épreuves et pour les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulé ce concours, grâce à l'appui très professionnel et rigoureux du bureau du recrutement, de la mobilité et de la formation.

I - Concours externe

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe se sont déroulées le 27 novembre 2019, sans incident à signaler. Les épreuves d'admission se sont tenues au siège de l'Office du 10 février au 5 mars 2020.

Sur les 257 candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites, 75 ont été déclarés admissibles.

11 ne se sont pas présentés à l'oral d'admission.

Sur les 42 postes ouverts au concours, 32 ont été pourvus.

18 des 32 lauréats exerçaient déjà des fonctions à l'Office, comme officier de protection contractuel. 27 d'entre eux possèdent un bac+5 essentiellement en IEP, droit, relations

internationales. Par ailleurs, 6 lauréats exerçaient des fonctions dans une autre administration.

3 s'étaient déjà présentés au concours.

L'âge des candidats s'échelonnait de 22 à 62 ans ; celui des lauréats de 23 à 35.

La moyenne des notes obtenues par les candidats s'est établie à 8,9/20 pour l'épreuve de composition et à 7,2/20 pour l'épreuve de questions à réponse courte.

Conformément à l'arrêté précité, les épreuves écrites du concours externe comportaient :

- une composition sur un sujet d'ordre général (en 4 heures ; coefficient 3), intitulé : *L'activité normative de l'Etat constitue-t-elle un frein ou assure-t-elle une protection ?*

- et 6 questions à réponse courte (4 heures ; coefficient 2) :

1. *La déontologie des fonctionnaires* (4 points) ;

2. *La question prioritaire de constitutionnalité* (3 points) ;

3. *La défense européenne a-t-elle enregistré des avancées depuis 2016 ?* (3 points) ;

4. *Le règlement Dublin, pierre d'achoppement des négociations du nouveau paquet asile* (4 points) ;

5. *L'accès du demandeur d'asile aux prestations matérielles d'accueil* (3 points) ;

6. *Les conflits en Europe dans l'espace ex-soviétique* (3 points).

Les notes obtenues par l'ensemble des candidats admissibles se sont échelonnées de 10 à 16,1 sur 20.

II - Concours interne

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 27 novembre 2019, sans incident à signaler ; les épreuves d'admission du 24 février au 5 mars 2020.

250 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite ; 51 ont été déclarés admissibles.

L'épreuve écrite (4 heures ; coefficient 3) portait sur la rédaction d'une note au directeur général de l'Office sur « *la prise en compte des vulnérabilités dans le cadre de la procédure d'asile depuis la loi du 29 juillet 2015* ». Les notes se sont échelonnées de 0 à 18,5 sur 20.

Sur les 22 postes ouverts au concours, 16 ont été pourvus. Parmi les lauréats, 12 servaient déjà à l'OFPRA, dont 10 comme contractuels, 1 comme secrétaire administratif et 1 comme adjoint administratif. Deux autres lauréats exerçaient des fonctions au sein du ministère de l'intérieur.

2 s'étaient déjà présentés au concours.

L'âge des candidats s'échelonnait de 25 à 61 ans ; celui des lauréats de 28 à 42 ans.

La moyenne des notes obtenues par les candidats a été de 10,3/20.

Le jury fait siennes les remarques émises l'an dernier par le précédent jury. Il appelle plus particulièrement l'attention sur les points suivants.

Remarque d'ordre général : manifestement, nombre de candidats qui se présentent simultanément à plusieurs concours de la fonction publique, n'ont pas appréhendé suffisamment la grande spécificité de ce concours, et n'ont pas travaillé en conséquence. L'attention des candidats, particulièrement ceux qui se présentent au concours interne, est appelée sur la nécessité de maîtriser le rôle, le fonctionnement et les procédures de l'Office.

III - Epreuves d'admissibilité

S'agissant de la composition, il est rappelé aux candidats qu'il ne s'agit pas de philosophie ou de sociologie, mais bien d'un concours **administratif**, et d'une épreuve qui s'inscrit dans le cadre du programme de ce concours.

La correction des copies a fréquemment montré une insuffisante diversité des références, empruntées à l'actualité politique et sociale la plus brûlante et passagère, sans recul, sans mise en perspective ni ouverture. Les candidats doivent davantage se pénétrer qu'il s'agit d'un concours relevant certes de l'Ofpra mais ouvrant l'accès à un corps interministériel : or, les points d'application de la réflexion ramènent trop souvent celle-ci aux seules considérations liées à l'immigration, à la sécurité et aux collectivités territoriales. Les exemples et références auraient gagnés à être puisés dans des domaines plus variés et avec plus de recul historique.

Certaines copies se rapprochaient ainsi trop d'un commentaire d'actualité, parfois sans plan ni progression de l'argumentation. L'usage d'un ton déplacé ou partisan a parfois été regretté : les candidats sont appelés à faire preuve de davantage d'attention au style employé et à garder une certaine réserve, l'épreuve constituant une étape vers l'accès à une mission de service public souvent sensible.

La langue française est riche et claire : une copie bien lisible et exposant avec clarté et simplicité ses arguments fait bonne impression, indépendamment de la façon dont le sujet est traité. Cela ne saurait être négligé.

QRC : Les copies correspondant aux sujets de QRC montrent trop souvent une méconnaissance flagrante des institutions de l'Union - qu'il s'agisse du communautaire ou de l'intergouvernemental - et des enjeux européens. Là encore, tout est souvent ramené aux seules questions d'immigration : ainsi, le sujet de la défense européenne s'est vu souvent traité sous l'angle du défi migratoire et de la protection des frontières de l'UE.

Dans les réponses aux QRC, s'il n'est pas attendu des candidats un plan en bonne et due forme, un agencement clair et ordonné des idées est cependant un vrai bonus.

S'agissant de l'exercice de note administrative, bien différent de celui de composition, il doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à se projeter dans ses futures fonctions de cadre d'administration. Les candidats sont encouragés à tenir compte du caractère opérationnel que doit revêtir cet écrit, ainsi qu'à apporter un soin particulier à la rédaction. Les documents exploités doivent être assimilés (et non recopiés) ; il est dommage que certains des éléments du dossier n'aient pas été pris suffisamment en considération alors

qu'ils permettaient d'apporter une vision critique, ou au moins une certaine hauteur de vue par rapport au sujet.

La note administrative est une épreuve qui exige un formalisme et un style adaptés ; ces aspects ont fréquemment été mal maîtrisés. De nombreuses copies ne présentaient pas le niveau attendu en expression écrite (orthographe, grammaire). Beaucoup de candidats n'ont pas suffisamment lu la commande qui leur est faite et ont de ce fait proposé une simple synthèse du dossier, parfois mal ordonnée et sans perspective, en oubliant l'enjeu de cette note et surtout l'utilité pour son destinataire. Ils se sont montrés trop dépendants des documents fournis et à s'en extraire, allant parfois jusqu'à les recopier. Peu de copies ont su se démarquer en étant force de proposition : les candidats doivent être attentifs à qui passe la commande et dans quel but, en essayant de se mettre à la place du commanditaire et de se demander ce qu'il attendrait d'une telle note. En l'occurrence, ce dernier était le directeur général de l'OFPRA : il n'était pas opportun de concentrer sa rédaction sur l'OFII - souvent de manière détaillée, et pour certains en confondant les deux établissements -, ni d'expliquer ce qu'est l'OFPRA et son fonctionnement.

IV - Epreuves d'admission

A l'oral (mais c'est vrai aussi à l'écrit de la QRC de questions internationales), les réponses faites par les candidats - ou leur silence - ont souvent montré un grave manque d'intérêt pour l'actualité ainsi que des lacunes inexcusables en matière d'enjeux géopolitiques, de dimension historique et de représentation géographique. La lecture régulière d'un quotidien et/ou d'un hebdomadaire est vivement conseillée, afin de pouvoir mesurer ses points faibles, d'acquérir des repères voire de se constituer une documentation de base.

Dans les deux concours, la connaissance de l'administration en général, même sur des sujets les plus élémentaires (le maire, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, le recours pour excès de pouvoir... et nos institutions publiques en général), est apparue parfois très insuffisante chez des candidats pourtant admissibles. Il en est de même, à un moindre degré, pour l'information des candidats sur l'Office, ses missions et son organisation.

Outre la lecture de journaux généralistes évoquée ci-dessus, les candidats pourraient lire avec profit des revues administratives (Acteurs publics par exemple), afin d'avoir une meilleure connaissance de l'actualité administrative, de ses débats et de ses enjeux. Ils pourraient également s'abonner aux publications gratuites de la Documentation française, qui par une lettre d'information régulière, liste les différents rapports publiés (Parlement, AAI etc). Idem avec les publications de la DGAFP.

Une fois encore, il est recommandé aux candidats d'utiliser entièrement les 5 minutes qui leur sont dévolues pour leur présentation, ce que presque aucun n'a fait. Le jury attend non pas forcément un rappel chronologique (il a lu et étudié les fiches personnelles) mais plutôt une présentation ordonnée des expériences, des compétences, des motivations et des perspectives.

Les candidats ayant bénéficié de séances de préparation au concours, assurées en particulier par l'Office, doivent se garder des formules toutes faites (« je souhaite pérenniser mon engagement au sein de l'Office » a souvent été entendu), dont la répétition ne peut qu'être appréciée défavorablement par le jury. Celui-ci a remarqué chez plusieurs candidats ayant une certaine ancienneté dans les fonctions de l'Ofpra une absence manifeste de travail de préparation au concours. Plusieurs candidats, dont des OP en fonction, se sont

étonnés d'être interrogés sur leur connaissance de l'administration en général et les grandes données de l'immigration (exemples : mouvements migratoires en Europe à la suite de la Seconde guerre mondiale ; immigration familiale etc). Le jury a été frappé par l'absence de connaissances des candidats internes à l'OFPPA relatives à l'administration en général ou à tout sujet sortant de leur zone de confort. Il serait utile que la préparation assurée par l'OFPPA intègre ces aspects.

Une dernière remarque – ou conseil - , d'ordre général, valable pour le concours externe, mais aussi dans certains cas pour le concours interne : à l'écrit mais plus encore à l'oral, ce qui importe avant tout est l'authenticité de la personne et sa capacité à tenir un discours clair. Le jury a trop souvent constaté un manque de personnalisation, voire de personnalité. Il est attendu des candidats aux concours de ce niveau qu'ils aient une autonomie de pensée et de jugement, et qu'ils soient capables d'exposer leurs idées de façon claire et argumentée, y compris dans l'exposé de leur motivation : ils auront besoin de ces qualités pour pouvoir prendre des décisions et les expliquer dans le cadre de leurs futures fonctions. Cela suppose également un minimum de curiosité intellectuelle et une faculté de raisonnement dont un certain nombre ont semblé manquer totalement.

V - Epreuves orales de langue (remarques des examinateurs de langues)

Allemand

La note moyenne des 3 candidats admissibles s'est établie à 15/20.

Anglais

1. Quelques remarques générales :

Le niveau attendu pour un tel concours de catégorie A est B2 acquis. Sur les 71 candidats la moyenne s'établit à 11,96, très proche de celle de 2019 (11,78). 25% des candidats ont un bon, voire excellent, niveau avec des notes entre 15 et 20. Trois candidats ont obtenu des notes entre 19 et même 20 pour une candidate.

49% des candidats ont des notes supérieures ou égales à 12, ce qui signifie qu'ils ont un niveau égal ou supérieur à B1. Le pourcentage était de 57% en 2019, donc une baisse du nombre de candidats ayant le niveau requis.

18% des candidats ont des notes inférieures ou égales à 8, ce qui signifie qu'ils ont un niveau égal ou inférieur à A2, voire niveau A1 (faux débutant pour deux candidats). Pour l'ensemble de ces candidats, le jury doit faire des efforts pour les comprendre du fait d'un trop grand nombre d'erreurs de prononciation ou de syntaxe. Les réponses des candidats sont très basiques, ne permettant pas une véritable interaction avec le jury. Ces candidats ont donc un niveau très insuffisant pour ce concours. Le pourcentage était de 30% en 2019, donc un nombre de candidats ayant un niveau très insuffisant en baisse.

Globalement, nous avons constaté un double phénomène : moins de candidats ayant le niveau requis et aussi moins de candidats ayant un niveau trop faible pour ce concours. Il est à noter que l'anglais est la langue « par défaut » pour bon nombre de candidats.

2. Les erreurs les plus fréquentes :

- prononciation des mots suivants qui devraient faire partie du vocabulaire courant : asylum, migrant, migration, EU, guarantee, status, crisis, coastguards, examine, determine, study, violence, obstacles, repatriation, Niger, UNHCR, genocide, Palestine, unaccompanied minors, prison, newspaper, the Guardian.
- méconnaissance du nom de certains pays, villes... : Italy, Myanmar, Albania, Morocco, Hungary, Lebanon, the Hague, Sicily, Europe, Cyprus
- confusions : policy / politics, economic / economical, application / demand, England / UK, Niger / Nigeria, Arab / Arabic
- méconnaissance des règles de grammaire de base : temps, who / which, 3rd person "s"
- éviter de commencer systématiquement par : « this article entitled... comes from... and was published on... ».

3. Conseils aux candidats :

Tous les articles utilisés traitaient d'un sujet qui doit être familier aux candidats : la question des réfugiés ou migrants dans différentes régions du monde. Les candidats doivent mieux se préparer à cette épreuve. Articles et vidéos en anglais sont facilement accessibles sur internet. Un minimum de travail s'impose en amont de l'épreuve.

Arabe littéral

La note attribuée au seul candidat ayant opté pour cette langue a été de 18/20

Espagnol

Les examinateurs ont auditionné 10 candidats. Le niveau général était conforme aux attentes avec une moyenne de 14,8/20.

Italien

Un candidat a été auditionné. La note obtenue a été de 12,5/20.

Russe

La note moyenne attribuée aux deux candidats s'est établie à 16/20.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Loup Kuhn-Delforge', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Loup Kuhn-Delforge

Ministre plénipotentiaire h. cl. (r)

